



SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Postes non pourvus,
École dépourvue
Page 1

Postoù n'int ket pour-
vezet a ra ur skol di-
bourvezet !
Page 2

VIE DU SYNDICAT
Voter et faire voter
Sgen - CFDT
Page 3

DOSSIER
Conditions de travail
Pages 4 et 5

BRÈVES
Page 6

**DÉFENSE DES
PERSONNELS**
Covid et rentrée
Page 7

VIE DU SYNDICAT
Formations
Page 8

Profession EDUCATION

Directrice de publication : Catherine Nave-
Bekhti
Directeur du supplément : Luc Grimonprez
Comité de rédaction : Véronique Baslé, Sophie
Bernat, Luc Grimonprez, Florence Peck,
Françoise Rivière, Luc Savatier, Marion Toscer
Photographies : Sgen-CFDT Bretagne
Maquette : UD CFDT 29200 Brest

EDITORIAL

Postes non pourvus, École dépourvue

Ma ho peus c'hoant da lenn ar pennad-stur e brezhoneg war-eeun, kit war an eil bajenn !



Attractivité...

Rarement en période de rentrée un constat sur l'état de l'école aura à ce point fait l'unanimité que le manque d'attractivité. Cela fait déjà longtemps que les concours de l'Éducation nationale ne font plus le plein, mais après deux ans de pandémie et cinq ans de défiance institutionnelle la crise du recrutement est à son comble.

... et affectations casse-tête

Alors le ministère use de solutions précaires et notre rectorat a annoncé au début de l'été l'objectif de stabiliser les contractuel-les quitte à, dans le second degré, les affecter avant les titulaires remplaçant-es. Le fait de ne pas pouvoir anticiper le nombre de stagiaires temps-plein et stagiaires temps-partiel n'a pas non plus facilité les opérations.

Statut versus service public ?

Faut-il donc opposer la priorité légitime d'affectation à des titulaires qui patientent souvent de nombreuses années avant d'arriver en Bretagne aux exigences légitimes du service public de mettre un-e enseignant-e devant chaque élève, y compris en centre Bretagne ?

La titularisation des contractuel-les sans concours mais sous condition de durée lèverait partiellement cet écueil en les stabilisant bien plus efficacement ! Il est temps, en outre, que l'Éducation nationale envisage une véritable VAE et accueille bien plus dignement les collègues qui ont exercé une autre activité au préalable car leur déroulement de carrière en pâtit trop souvent.

Pour l'heure, le rectorat de Rennes se satisfait de réussir le jeu des affectations, un jeu d'équilibriste, effectué « à l'arrache », au détriment d'agent-es dans les services bien usé-es et de collègues qui patientent dans le stress jusqu'au bout avant de connaître leur point de chute, sans parler de leurs conditions d'exercice : services plus partagés encore ou non ?

Des adultes ou des collègues ?

Au Sgen-CFDT Bretagne, nous considérons que nous nous devons d'accueillir ces nouveaux collègues et en être solidaires, quel que soit leur parcours de formation. Il ne s'agit pas de le considérer seulement comme « un-e adulte face aux élèves ».

Nous ne voulons pas stigmatiser des personnes qui n'ont d'autre tort que de vouloir rejoindre nos rangs. En revanche, outre une formation initiale de qualité, conjuguant accompagnement et mise en responsabilité, nous revendiquons une véritable articulation entre formation initiale et formation continue. Notre rectorat affiche la volonté de mettre en place un plan de formation plus modulable, avec des stages à plusieurs niveaux. Nous sommes encore bien loin du compte et il faudra faire bien plus d'efforts pour certaines catégories de personnels, AESH et collègues du 1er degré notamment !

Et il en faudra beaucoup plus encore pour créer le fameux choc d'attractivité !

Attractivité : salaire ET conditions de travail

En effet, outre la question cruciale de la rémunération - rappelons que le dégel du point d'indice et sa négociation annuelle est préférable à des augmentations au coup par coup - il ne faudrait pas négliger celle des conditions de travail. Le dossier de cet encart

présente une petite illustration variée de tout ce qui peut nous faciliter la vie ou au contraire nous la gêner !

Le Sgen-CFDT Bretagne élabore avec vous les « grandes » revendications comme les plus modestes. En cette période d'élections professionnelles, nous aurons plus que jamais besoin de vous pour les faire entendre et aboutir !

Toute notre équipe vous souhaite une très bonne année scolaire 2022-2023 !

Véronique BASLÉ
Secrétaire générale adjointe

SÉCURISER LE PARCOURS DES AGENTS CONTRACTUELS



Postoù n'int ket pourvezet a ra ur skol dibourvezet !

Disachañ an dud

Evit an distro-skol-mañ ez eus un dra a vez merzhet, ha ne vije ket en araok, eo ar poan disachañ an dud war ar vicher kelenn.

Abaoe pell zo dija, n'eus ket trawalc'h a dud en em ginnig evit kenstrivadeg an Deskadurez Stad met warlerc'h daou vloaz gant ar c'hleñved etrevroadel ha pemp bloaz disfiz ensavadurel, diaes kenañ eo kavout tud evit dont da vezañ skolaer pe kelenner.

.... ha kefridiou torr-penn

Klask a ra ar Ministaer dirouestlañ ar gudennoù en un doare bresk hag ar Rektordi en deus kelaouet, e-penn kentañ an hañv war e bal : stabilaat niver al labourerien dre gontrad, dreist-holl en eil derez, en ur titlañ anezhe araok ar ramplasourien. Peogwir ne oa ket aes gouzout niver ar stajidi na niver ar stajidi amzer diglok, eo bet gwasoc'h an traoù ar bloaz-mañ.

Stadud ar servij publik ?

Perak eo ret ragenebiñ titlañ ar skolaerien, war o anv gant ar servij publik, gant lakaat ur skolaer dirak pep c'hlas ? Ar gelennerien pe skolaerien war o anv a c'hortoz pell a-wechoù evit distreiñ e Breizh, un tu all da se ez eus ezhomm skolaerien dirak pep klas memes e kreiz Breizh !

Ma vefe anvet war o karg al labourerien dre gontrad, hep ar genstrivadeg met o kelenn abaoe un toullad bloavezhioù, e vefe posupl stabilaat niver ar skolaerien pe kelennerien e Breizh.

Poent eo e vefe kadarnaet barrezghioù skolaerien pe kelennerien dindan kontrad. Poent eo e vefe degemeret gwelloc'h al labourerien o deus bet ur vicher all araok bezañ en Deskadurez ar Stad. Mont a rafe gwelloc'h o karierenn e-giz se.

Evit poent eo kontant ar Rektordi en ur titlañ ur skolaer dirak pep klas hep derc'hel kont eus an implijidi o deus labourer abaoe pell, rediet da c'hortoz pelec'h e vefont anvet pep bloaz, rediet da gelenn war meur a lec'h evit klokaat an amzerioù diglok.

Tud deuet pe keneiled ?

Diouzh tu ar SGEN Breizh, e soñj dimp eo ret dimp degemer ar gwellañ posupl, en un doare kengred, ar skolaerien pe kelennerien, n'eus forzh peseurt micher vefe bet graet gante en araok. N'eo ket nemet ken « ur skolaer dirak pep klas » : un den eo ivez !

Hon eus ket c'hoant biziañ an dud o deus c'hoant da zont da vezañ skolaerien !

Met, en tu-all d'ur stummadur kentañ a feson, lec'h vo mesket stajoù ambrouget gant re e karg, goulenn a reomp e vefe ur gwir liamm etre ar stummadur kentañ hag an hini dibaouez. C'hoant en deus ar Rektordi lakaat e pleustr ur stummadur gwevn gant stajoù war meur a live.

Pell emañ Yann diouzh e azen met ret e vo d'ar Rektordi reiñ bec'h evit labourerien zo : AESH ha skolaerien dreist-holl ! Ret e vo reiñ kalz a bec'h evit ma teufe micher skolaer da vezañ dedennus !

Disachañ an dud : ar gopr hag an doareoù labour

Gwir eo ez a war gresk ar goprou met gwelloc'h vefe marc'hata pep bloaz dre atroperezh e plas kreskiñ ar gopr eus un taol. Ret eo ivez kemer e kont hon doareoù labour. An teuliad a zo da heul a ziskouezh pezh eo posupl ober evit gwelaat stad an traoù pe er c'hoñtrol, diaesaat hon labour.

Véronique BASLÉ

Traduction de Mireille ARNOUAT-BEAUVERGER

Pratique

Mutation, promotion ou déménagement : pensez à informer le Sgen !

Adresse courriel, postale, numéro de portable sont-ils à jour ?

Changement de grade ou de quotité de travail ?

Toutes ces informations nous permettent d'assurer votre suivi de carrière, vous informer par mail ou par courrier.

Ces données sont importantes pour recevoir notre presse papier et numérique.

N'oubliez donc pas de nous communiquer tout changement :

- par mail à l'adresse bretagne.fichier@sgen.cfdt.fr
- sur l'espace adhérent-e du site cfdt.fr : sur la page d'accueil, il faut aller sur le menu à gauche, onglet « mon espace ».
- Pour activer, au cas où vous ne l'auriez pas encore fait, votre espace adhérent, vous aurez besoin de votre NPA (Numéro Personnel d'Adhérent-e). Si vous ne trouvez plus votre NPA, n'hésitez pas à nous contacter.



Voter et faire voter Sgen-CFDT



Entre le 1^{er} et le 8 décembre, tous les agents des 3 Fonctions publiques vont être amenés à voter aux élections professionnelles.

Ces élections représentent un enjeu de démocratie sociale en permettant d'établir la représentativité des organisations syndicales à tous les niveaux pertinents du dialogue social.

Vous serez amenés à participer à plusieurs scrutins, nationaux et locaux :



1 Le Comité Technique Ministériel (CTM) devient le Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM)

Il traite de la répartition par le Ministère de tous les moyens Éducation Nationale, entre chaque académie. C'est aussi dans ces réunions que sont discutées les lignes directrices de gestion pour le mouvement interacadémique ou interdépartemental.

Tous les corps sont donc concernés. Actuellement, le Sgen-CFDT a 1 siège en CTM.

2 Des Commission Administratives Paritaires Nationales (CAPN)

Elles traitent de la carrière des personnels. Depuis août 2019, le Ministère a exclu les opérations de mouvement et d'avancement des CAP. Désormais, ces commissions examinent les recours concernant les appréciations finales données à l'issue des rendez-vous de carrière, pour les personnels relevant d'une gestion nationale : inspecteurs-trices généraux-ales, personnels de direction, inspecteurs-trices d'académie, IPR, IEN, médecins scolaires, personnels du 2nd degré hors de leur académie, infirmiers-ères, conseillers-ères techniques.

3 Le Comité Technique Académique (CTA) devient le Comité Social d'Administration Académique (CSAA)

Le CSA résulte de la fusion du CTA et du CHSCTA (Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail Académique). Il traite de la répartition par le Rectorat des moyens Éducation Nationale, entre chaque département. C'est aussi dans ces réunions que sont discutées les lignes directrices de gestion pour le mouvement académique ou les mouvements départementaux, ou du plan académique de formation. De ce CSA académique, découlera un CSA Spécial académique chargé des questions de santé, sécurité au travail, égalité professionnelle... En résulteront également les CSA spéciaux départementaux (gestion des moyens à l'interne de chaque département, santé, sécurité au travail,...).

Tous les corps de l'académie sont concernés. Actuellement, nous avons 1 siège en CTA et des sièges dans chaque CTSD breton.

4 Les Commissions Administratives Paritaires Académiques ou Départementales et les Commissions Consultatives Paritaires

Elles traitent de la carrière des personnels. Depuis la Loi de transformation de la fonction publique, le Ministère a exclu les opérations de mouvement et d'avancement des CAP. Désormais, elles examinent uniquement les recours concernant les appréciations finales données à l'issue des rendez-vous de carrière. Actuellement, les différents corps du 2nd degré ont chacun leur commission. À partir de janvier 2023, ils seront réunis au sein d'une CAPA grand second degré (PLP, agrégés, Psy-EN, certifiés, EPS, CPE). Les enseignants du 1^{er} degré quant à eux resteront du ressort des CAPD.

Les CCP examinent la situation des personnels contractuels.

Selon votre corps, vous voterez donc pour 3 ou 4 scrutins.

Chaque scrutin est important, car il nous permet d'avoir une légitimité dans les relations avec l'administration, au niveau national, académique ou départemental. ■■■

Le nombre de voix en CSA ministériel détermine les décharges syndicales dont le Sgen-CFDT bénéficiera pendant la mandature. Notre fédération répartit ensuite ces décharges syndicales entre chaque syndicat régional, en fonction du nombre d'adhérents. C'est donc grâce à vos voix aux élections, que nous pouvons vous aider au quotidien.

Il est important pour le Sgen-CFDT Bretagne de présenter des listes pour chaque scrutin académique ou départemental afin de pouvoir représenter tous les personnels pouvant faire appel à notre compétence.



GARE AU TRAVAIL QUI FAIT MAL

CONDITIONS
DE
TRAVAIL

Les conditions de travail dans l'Éducation Nationale sont souvent abordées sous l'angle des risques psycho-sociaux, qui sont effectivement de plus en plus prégnants. Il ne faut cependant pas oublier que nos conditions de travail recouvrent également les aspects matériels (locaux, mobilier...), aspects qui peuvent avoir des conséquences sur la santé physique et psychique.

Or, la difficulté dans l'Éducation Nationale c'est que notre employeur, qui est censé être responsable de la santé au travail de ses salariés, n'est pas -sauf en cas de RQTH- le donneur d'ordre pour tout ce qui relève du matériel.

Exposition au bruit : témoignage de Luc, enseignant de maternelle

“ Pendant des années nous avons signalé auprès de la commune le **niveau élevé de bruit** dans lequel nous exerçons dans notre école, particulièrement dans les classes maternelles. L'architecture n'a pas été pensée pour accueillir des classes : des plafonds cathédraux de 6 mètres de hauteur, des murs entièrement vitrés, des pans de mur vides entraînant une réverbération et une majoration du bruit.

L'inscription de ce problème dans le **registre SST** de l'école est restée sans effet.

Après de multiples alertes données en conseil d'école j'ai saisi directement les représentants des personnels en **CHSCT départemental**.

Suite à cette démarche, le **conseiller de prévention** est venu dans les classes maternelles effectuer des mesures d'exposition au bruit qui ont montré une exposition proche ou égale au seuil de danger défini par le code du travail, mais dans tous les cas dépassant le seuil d'alerte.

Sur ses conseils, j'ai vu le **médecin de prévention** du rectorat, lequel a constaté une perte d'audition et l'apparition d'acouphènes.

Dans un courrier envoyé à l'école ainsi qu'à l'inspection de circonscription, cette dernière demande à ce que des mesures de protection soient prises et que des travaux soient envisagés.

Il faut noter que la perte d'audition entraîne une sensibilité accrue au bruit, augmentant le stress et la fatigue. Les mesures effectuées nous plaçaient dans une zone de danger, pour lequel le code du travail impose à n'importe quel employeur privé des travaux pour la protection de ses employés.

Les conditions d'apprentissage résultant de cet environnement sonore sont fortement détériorées, en particulier au moment où se construit le langage. Elles sont également source de stress, d'énerverment pour les enfants.

Dans un premier temps le dialogue avec la municipalité a été constructif. Deux sociétés ont été sollicitées pour proposer des solutions et établir des devis. Les coûts importants des travaux sont sans doute à l'origine d'un changement de position de l'équipe municipale.

J'ai rencontré la **commission bâtiment du conseil municipal**, j'ai eu à faire face à des remarques sur la façon dont j'exerce

mon métier et à des propositions de solutions fantaisistes (accrocher de la moquette sur les baies vitrées, meubler plus la salle de classe, faire taire les enfants...)

On peut s'interroger légitimement sur le peu de réactions de l'Éducation Nationale suite à ces mesures, pourtant alarmantes. L'inspectrice est même intervenue pour me dire que je ne devais plus évoquer le sujet en **conseil d'école**.

Les conditions dans lesquelles j'ai travaillé ces années avec une classe souvent nombreuse, dans un environnement très bruyant, m'ont amené à souffrir d'une grande fatigue physique et nerveuse accompagnée d'une hypertension artérielle, d'une perte d'audition, de céphalées et d'une majoration des acouphènes. Mon état de santé s'est clairement détérioré.

J'ai par ailleurs le sentiment que ces problématiques sont minimisées, considérées comme secondaires par l'ensemble des partenaires. Le bruit est un problème de santé publique, dont notre champ professionnel doit s'emparer à plusieurs titres. Il engage non seulement la santé des acteurs de l'école, adultes et enfants, mais aussi le fondement même de notre métier.

Les spécialistes ont prouvé que le bruit peut réduire de 30 % les capacités cognitives des élèves, que pour apprendre dans de bonnes conditions il ne faut pas dépasser une exposition horaire de 45 à 50 dB(A) quand nous nous situons ici dans des zones oscillantes entre 80 et 85dB(A).

Une école bienveillante doit aussi fournir des conditions de vie et de travail adaptée préservant la santé de tous. ”



DES MOTS POUR DES MAUX



Certains sujets ont un goût de fin d'été et de rentrée scolaire.

Ils parviennent à nos oreilles, année après année, comme une ritournelle.

Les différents médias collent à l'actualité et nous inondent d'informations plus ou moins pertinentes sur le sujet. Les publicitaires surfent sur la vague et nous

bombardent de spots publicitaires en rapport, pour peu qu'on oublierait que c'est LA RENTREE !

Tout le monde y va de son commentaire et malgré le souci permanent du Sgen-CFDT d'être innovant et percutant dans ses sujets, nous ne dérogerons malheureusement pas à la règle en cette rentrée.

On le sait, nos conditions de travail sont dégradées et continuent à se dégrader. Nous le dénonçons régulièrement et nous nous battons au quotidien, pour que notre employeur prenne la mesure de sa responsabilité en la matière.

Il est inconcevable pour nous, que nos revendications ne soient qu'une ritournelle à ses oreilles !

Quand on travaille dans des fournaies aux beaux jours et qu'elles se transforment en glacières l'hiver.

Quand on fait face à des classes de plus de 30 élèves dépourvues d'isolation phonique et équipée de mobilier obsolète.

Quand le-la Professeur-e des Écoles est obligé-e de démarcher les clubs de tennis environnants pour des dons de balles, servant à insonoriser les pieds des chaises.

Quand il-elle s'équipe sur ses deniers personnels, d'une chaise à roulettes afin de se déplacer dans les rangs pour ne plus passer la journée le dos courbé, sur le cahier de ses élèves.

Quand on lui rétorque qu'il-elle a eu une formation sur les postures. Ces formations ne prennent peu ou pas en compte le mobilier des classes (adapté aux enfants et par conséquent inadapté à l'adulte).

Il fait comment le Géant vert pour adapter ses postures chez les lilliputiens ?

Que dire alors des AESH ? qui pendant la journée, au gré du suivi de différents élèves, dans différents établissements, sont soumis-es au bruit, à une fatigue accrue inhérente à l'attention soutenue que nécessite les accompagnements. Que dire encore, des ajustements permanents auxquels ils-elles sont confronté-es. Ceux-ci sont générés par la disposition des lieux, les exigences des enseignements et/ou des enseignant-es, l'absence totale de mobilier et/ou de matériel adapté à l'élève mais aussi à la personne qui l'accompagne. Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Car si les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées) arrivent à financer du matériel pour les enfants en situation de handicap, aucun acteur de la scolarisation (Etat, Collectivité Territoriale...) ne se soucie de leurs accompagnant-es ! Pourtant, sur le terrain, on constate l'usure et le mal être des différents personnels.

Aussi, pour cette rentrée d'aucuns diront, rien de neuf sous le soleil. C'est sans compter la détermination du Sgen-CFDT à améliorer les conditions d'exercice et la qualité de vie au travail des personnels. Nous continuerons cette année notre action et nous poursuivrons notre mission d'information auprès de nos militants.



RAPPEL

Pour tout problème rencontré dans les écoles ou à titre personnel dans le cadre du travail, si votre santé morale ou physique est affectée, l'assistant de prévention est l'interlocuteur de proximité qui peut vous aider et vous conseiller.

D'autres acteurs peuvent être saisis directement et individuellement par l'agent. Dans tous les cas, il est important de contacter le Sgen-CFDT afin de se faire accompagner utilement.

Saisir son inspecteur Santé et sécurité au travail (ISST)

Les inspecteurs Santé et sécurité au travail — dont vous trouverez les coordonnées sur le site du rectorat — sont chargés du contrôle de tous les établissements

relevant de l'Éducation Nationale (école, EPLE, services administratifs...). Il en existe un par académie. Indépendants de la hiérarchie, ils proposent au chef de service (DSDEN, recteur) toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et à prévenir les risques professionnels.

C'est pourquoi il est important de leur signaler des situations relevant des conditions de travail.

Saisir son comité Hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT - CSA Spécial après les élections professionnelles de décembre 2022).

C'est une instance consultative placée auprès du comité technique, chargé d'émettre des avis et de faire des propositions ayant vocation à être prises en compte par l'autorité compétente pour améliorer la protection de la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents.

Les représentants du personnel qui y siègent sont désignés par les organisations syndicales représentatives. Chaque agent peut saisir un représentant au CHSCT ou l'instance elle-même en s'adressant à son secrétaire.

Accueil des nouveaux enseignants stagiaires

Les militants et militantes du Sgen-CFDT Bretagne étaient présents le 29 août lors de l'accueil des enseignant-es stagiaires 1^{er} et 2nd degrés pour leur présenter notre syndicat et son originalité. Ils et elles avaient beaucoup de questions et d'inquiétudes : certain-es n'avaient pas encore de tuteur ou tutrice ou ne connaissaient pas encore leurs niveaux d'enseignement...



Adeline et Émanuelle, militante Sgen-CFDT, accueillent les stagiaires 2nd degré



Luc GRIMONPREZ, secrétaire général du Sgen-CFDT Bretagne, était également présent



Florence à l'INSPÉ de Vannes



Marion et Marjolaine à l'INSPÉ de Rennes pour répondre aux questions des stagiaires 1^{er} de degré

Pour garder le contact avec les stagiaires au fil de l'année et répondre à leur questions, le Sgen-CFDT Bretagne a créé un groupe facebook

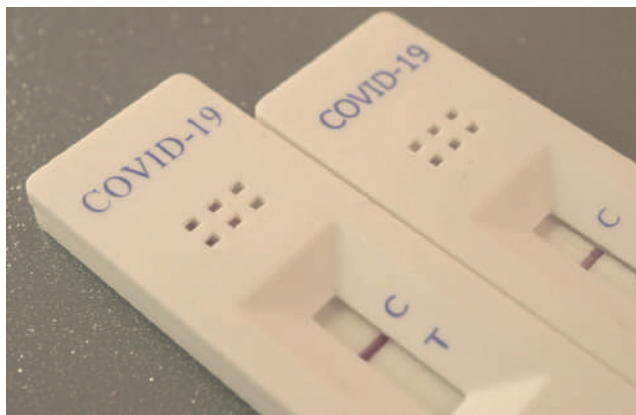


Info AED

Lors d'une réunion le mardi 23 août, Aurélie Riou a représenté le Sgen-CFDT Bretagne et recueilli quelques informations concernant les AED de notre académie.

- Chaque année, 800 personnes postulent pour la première fois comme AED. C'est donc un secteur sur lequel on constate un fort renouvellement.
- Depuis le décret d'août 2022 le permettant enfin, environ 50 AED, qui avaient les critères nécessaires et après en avoir fait la demande, sont passés en CDI.
- Au niveau éligibilité sur les mois à venir : 80 AED sont éligibles au CDI entre septembre et décembre, 50 le seront en janvier 2023, 125 à la rentrée 2023. Il y aura dans I-Prof un outil SIATEN pour tracer les services faits hors-académie.
- Pour autant, il n'y aura pas de mobilité organisée, mais des avenants au contrat. Si un AED postule dans un établissement différent, il sera pris.

Covid et rentrée : mergitur nec fluctuat ?



En ce début d'année scolaire, l'académie de Rennes est-elle prête à affronter une éventuelle huitième vague du covid ? Sera-t-il possible aux élèves et aux personnels de humer enfin un air sain ? Eléments de réponse dans cet article suite à la visio du mercredi 24 août en présence du recteur.

Le protocole sanitaire version septembre 2022

Le recteur ne l'a pas présenté. Rappelons qu'il comporte trois niveaux, quatre si l'on compte le socle de mesures.

Il est très simple à résumer : le port du masque suit les recommandations en population générale, les mesures d'hygiène sont les gestes barrières habituels, doublés de nettoyage renforcé en cas d'aggravation. En niveau 2 on limite le brassage des élèves par niveau. En niveau 3 l'hybridation interviendrait seulement en lycée. Notons également de légères restrictions aux pratiques sportives : distanciation en niveau 2, pratiques sportives uniquement en extérieur en niveau 3.

Nous notons qu'aucune donnée chiffrée de l'épidémie ne permet de définir ce qui fait passer d'un stade à l'autre.

Des questions en suspens

Ces dispositions qui ont le mérite de la clarté et de la simplicité laissent toutefois des questions en suspens que les représentant-es des syndicats ont posées :

- nombre de capteurs de CO2 installés dans les écoles bretonnes
- absence d'information sur les affectations des TRS d'Ille et Vilaine due, en partie, aux difficultés dans les services à cause des absences COVID
- poursuite ou non des échanges réguliers avec l'ARS
- dispositions spécifiques pour les personnels vulnérables
- fourniture de masques
- fourniture d'auto-tests
- maintien ou non des mesures d'aération malgré la crise énergétique

Bien sûr, les deux gros sujets que nous n'avons pas manqué de soulever restent l'amélioration de la qualité de l'air ainsi que le déficit de remplacement en cas de reprise épidémique.

Quelques réponses

Concertation/qualité de l'air

Le recteur n'a pas prévu de rencontres régulières avec l'ARS mais s'engage à nous communiquer les informations très régulièrement.

Nous avons souligné la nécessité d'avoir plus de dialogue avec les collectivités territoriales responsables des locaux et le rectorat sur l'objectif d'améliorer la qualité de l'air. L'objectif n'est pas de compter les capteurs de CO2 ! Concilier les exigences de sécurité et de performances énergétiques, utiliser des matériaux bio-sourcés pour obtenir une ventilation convenable exige des investissements considérables ...et donc du temps.

Le président Macron a annoncé en avril un effort massif pour assainir l'air. Il faudrait passer aux actes, en commençant par les purificateurs d'air prioritairement dans les cantines (angle mort du plan ambitieux de la région) et la mise en place de mesures à long terme.

Le rectorat a pris note... sans apporter de réponses autres que celles du nombre de capteurs. Après tout, cela ne fait que deux ans que nous répétons cette nécessité.

Nombre de capteurs

Rappelons qu'il s'agit du nombre recensé par le rectorat via les demandes de subventions.

On dénombre en Ille et Vilaine, 1140 capteurs, 708 dans le Morbihan et 2 capteurs par collège, 698 dans les écoles des Côtes d'Armor et 2 par collège (un dans les selfs, un mobile dans les salles de classe). La Dasen 29 n'étant pas arrivée, nous n'avons pas eu les données du Finistère.

Autres équipements : masques et auto-tests

Pour les collègues qui souhaitent avoir des masques, il y en a. Le rectorat doit par ailleurs détruire ceux qui sont périmés. Il a déjà procédé à la distribution des masques inclusifs.

Aucun changement à noter en ce qui concerne les personnels vulnérables (en ASA) comme l'obligation vaccinale pour les personnels de santé dont les Psy-EN. Les règles inter-ministérielles prévalent et demeurent inchangées.

Remplacement

Le Dasen 35 a concédé des difficultés de la division 1er degré pour l'affectation des compléments de temps partiel, les TRS, effectivement fragilisée par des absences.

Comme pour les autres académies, le rectorat bénéficie du recours aux listes complémentaires qui concernera quasi exclusivement le 35. Dans les Côtes d'Armor les difficultés concernent les mêmes endroits que d'habitude : Guingamp et Loudéac.

À nouveau, comme les deux années précédentes, nous ne pouvons que souligner l'absence d'anticipation et de mesures de fond permettant d'atteindre les objectifs majeurs : assurer les remplacements, offrir un air sain à celles et ceux qui le respirent dans les bâtiments scolaires.

VIE DU SYNDICAT



L'OFFRE DE FORMATION AUX ADHÉRENT-ES DU SGEN-CFDT BRETAGNE

Toutes nos formations se vivent en syndicat général : c'est la richesse de notre organisation. Les dates précises ne sont pas encore toutes fixées, mais les lieux et période

de réalisation le sont : vous pouvez vous projeter dès maintenant et nous vous informerons par mail dès que les inscriptions seront lancées.

Nos formations sont réservées aux adhérent-es jusque 6 semaines avant la date prévue. N'oubliez pas d'envoyer votre demande de congé pour formation syndicale un mois avant le jour J !

Sophie Bernat

ÉCOLE INCLUSIVE

Replacer l'inclusion scolaire dans le contexte historique, connaître la législation, les acteurs-trices, s'interroger ensemble sur le sujet, chercher des solutions

- **Judi 20 octobre 2022 à Brest**
- **Lundi 24 octobre 2022 à Saint Briec**
- **Vendredi 18 novembre 2022 à Vannes**

Inscriptions par mail au syndicat, ou directement sur le site à partir de l'article dédié.

MIEUX CONNAITRE LE Sgen-CFDT

Au second trimestre (date à fixer)

Rencontrer des militant-es, comprendre le fonctionnement du syndicat, découvrir nos revendications.

Groupe « L'analyse de pratique par l'analyse de pratique »

Vivre des situations d'analyse de pratique, en groupe, régulièrement pour acquérir la capacité d'analyse de situation.

Un groupe fixe de 8 à 12 personnes s'engageant à se retrouver 1 journée, 1 fois par période, à Brest (première date à fixer en T1)

Partager ses compétences, pourquoi pas toi ?

Nombre d'adhérent-es ont de l'expérience dans la formation pour adultes ou ont envie de faire bénéficier à d'autres ce qu'ils ont appris...

Avec le SGEN-cfdt, c'est possible : il y a déjà un groupe motivé et volontaire, désireux d'accueillir de nouveaux membres.

Au sein de ce groupe, des valeurs et des envies communes : réfléchir à nos pratiques professionnelles, développer nos compétences, améliorer les conditions individuelles et collectives de travail, développer l'action syndicale...

Si tu es intéressé-e, contacte Hervé FLOC'H, hfloch@sgen.cfdt.fr, pilote de cette commission ou tout responsable Sgen-CFDT Bretagne que tu connais.

Laurent Ansquer

AGIR POUR MIEUX ÊTRE AU TRAVAIL

En avril 2023 à Rennes (date à fixer)

Identifier des situations à risques, les analyser pour chercher des solutions, s'approprier des outils (CHSCT...), agir sur son lieu de travail pour améliorer la qualité de vie au travail.

Vous pouvez aussi participer à des formations proposées par l'URI CFDT Bretagne, réservées aux adhérent-es (nous contacter pour l'inscription)

Adhérent CFDT et bientôt à la retraite

Les 21 et 22 novembre 2022 à Vannes.



**BRETAGNE
BREIZH**

10 bd du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2
Tél. 02 99 86 34 63
Fax 02 99 86 34 19
bretagne@sgen.cfdt.fr

Permanences :

mercredi, jeudi et vendredi.

Antenne/secteurs Côtes d'Armor

93 bd E. Prigent CS 90005
22009 St Briec cedex 9
Tél. 02 96 94 00 99
(standard CFDT)
22@sgen.cfdt.fr

Permanences :

RDV sur demande.

Secteur Finistère

9 rue de l'Observatoire
CS 21825

29218 Brest cedex 1
Tél. 02 98 33 64 20

29@sgen.cfdt.fr

Permanences :

*Morlaix : lundi de 10h à 12h15,
mercredi de 16h à 18h,
vendredi de 10h à 12h15
Brest et Quimper : sur RDV au
02 98 88 15 54.*

Secteur Ille-et-Vilaine

10 bd du Portugal CS 10811
35208 Rennes cedex 2

Tél. 02 99 86 34 61

35@sgen.cfdt.fr

Permanences :

mercredi, jeudi et vendredi.

Secteur Morbihan

40 rue Olivier de Clisson
56000 Vannes

Tél. 02 97 54 11 40

56@sgen.cfdt.fr

Permanences :

*mercredi de 14h15 à 17h15
vendredi après-midi sur RDV*

En dehors de ces horaires ou en cas d'absence, laissez votre message. Répondeurs et courriers électroniques sont régulièrement consultés.



<https://www.facebook.com/SyndicatSgenCFDT/>



@szenBZH